

Aiglemont Flash Infos

Bulletin d'informations de la Commune d'Aiglemont – N°56 – mars 2016

ÉDITO DU MAIRE

En ce début d'année, la mairie reçoit un nombre plus important de demandes de permis de construire. Bien évidemment, la zone d'aménagement des Marliers attire de nouveaux habitants qui veulent réaliser leurs projets immobiliers. Mais les demandes concernent aussi les différents quartiers de la commune où des parcelles viennent de se vendre ou sont en cours de réalisation. Preuve, s'il en fallait, de l'attractivité de notre commune pour la qualité de son cadre de vie et de son dynamisme.

Si, comme le dit l'adage « quand le bâtiment va, tout va ! », gageons que ces signes avant-coureurs permettront de voir l'économie repartir et l'emploi avec. De plus, la zone d'activité de la Hayette va accueillir une nouvelle entreprise car, en effet, un artisan construit un bâtiment pour son usage professionnel et la menuiserie Thiry a déposé un permis de construire pour une extension.

Dans un autre domaine, Madame Karine Launay, qui avait repris la pharmacie du village en 2006 et transféré son activité au pôle de santé en octobre 2007, vient de céder son officine. Nous souhaitons donc la bienvenue à Madame Véronique Pinot qui lui succédera à compter du 4 avril prochain, prolongeant ainsi pour 9 ans la location du bâtiment appartenant à la commune. Ce qui confirme le choix judicieux de ce projet par l'équipe municipale.

Votre maire,
Philippe DECOBERT

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Depuis 1993 et grâce à l'association LARA qui gère les centres de loisirs pour les enfants, la commune bénéficie d'une aide financière attribuée par la Caisse d'Allocation Familiale des Ardennes pour l'aider dans le fonctionnement grâce à un dispositif appelé Contrat Enfance-Jeunesse. Cette aide financière permet de diminuer le coût supporté par les familles tout en demandant la mise en place d'un cadre de qualité à la satisfaction de tous. Le président de la CAF 08 sera présent à Aiglemont pour renouveler la signature de ce contrat le lundi 14 mars.

RECENSEMENT CITOYEN

Tout Français, garçon ou fille, doit obligatoirement se faire recenser auprès de sa mairie dès ses 16 ans. C'est indispensable pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire...).

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou bien se faire représenter par l'un de ses parents.

Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

TRAVAUX EN BREF DANS LA COMMUNE

Encore une quinzaine de jours et les travaux de déplacement de la conduite d'eau potable alimentant le quartier du fond de l'Épine, située historiquement en terrains privés, seront terminés dans la rue Saint-Exupéry. Réalisés par la communauté d'Agglomération, ces travaux s'accompagnent de la reprise complète de tous les branchements individuels. La commune en a profité pour renforcer les défenses contre l'incendie en installant une nouvelle borne dans ce quartier qui a accueilli ces dix dernières années de nouvelles constructions. Les riverains se sont montrés patients en raison de l'étroitesse de la voie et des interdictions de circulation dans la journée pour permettre à l'entreprise de creuser les tranchées.

Un sérieux travail d'élagage a été conduit dans ce secteur, supprimant le danger de la chute d'arbres du domaine communal situés à proximité des habitations. Cet élagage permettra d'aménager prochainement une aire de retournement destinée aux véhicules et particulièrement aux camions de collectes des ordures ménagères.

BROCANTE LARA

La brocante organisée par l'association LARA se tiendra le jeudi 5 mai de 7 heures à 17 heures, installée sur la rue Dorigny et le terrain d'entraînement du football. Les exposants peuvent déjà s'inscrire à l'aide du coupon réponse déposé dans vos boîtes à lettres, disponible également en Mairie ou dans les commerces. A noter que cette brocante qui connaît toujours un succès populaire sera la 21^{ème} édition et présentera de nombreuses animations.

AGENDA

13 mars : Repas des séniors.

19 mars : Loto (LEA), salle polyvalente.

20 mars : Spectacle de marionnettes (salle de musique L'Echo).

25 mars : Conseil Municipal.

27 mars : Chasse aux œufs (Comité des Fêtes), espace Raymond Avril.

2 avril : Repas du FCA.

10 avril : Circuit des Ardennes cycliste, rue de St Quentin

17 avril : Prix cycliste d'Aiglemont.

24 avril : Marché aux fleurs (Gym-Club), salle Heinsen.

24 avril : commémoration de la journée des déportés.

1^{er} mai : Barbecue communal

5 mai : Brocante de LARA

CHASSE AUX ŒUFS

Le 27 mars, les enfants du village sont invités à l'espace Raymond Avril pour trouver les œufs et chocolats de Pâques. Pensez à vos paniers !

Comme les années précédentes, la zone de chasse sera divisée en plusieurs espaces par tranches d'âge pour que les petits comme les grands puissent en profiter. A noter que le Conseil Municipal Enfants aura nettoyé le site le jour précédent.

DECHETS VERTS

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets de toute nature est interdit du 1^{er} avril au 31 octobre.

Depuis l'abandon de la collecte des déchets verts par la communauté d'agglomération, il vous appartient d'apporter vos déchets verts en déchetterie ou bien de les composter dans votre jardin.

POUR CONTACTER LA MAIRIE :

Tél. 03.24.33.36.80

Fax. 03.24.59.99.36

courriel : mairie@aiglemont.fr

site internet : www.aiglemont.fr

Directeur de la publication de ce bulletin : Philippe DECOBERT,
Maire d'Aiglemont



TELEVISION HAUTE DEFINITION : ETES-VOUS PRETS ?

La TNT va passer à la Haute Définition (HD) à partir du 5 avril 2016. Les foyers recevant notamment la télévision par l'antenne râteau doivent vérifier s'ils disposent de l'équipement nécessaire (téléviseur ou adaptateur). Mais comment connaître la compatibilité de votre matériel à la HD ?

Pour les personnes disposant d'un équipement relié à une antenne râteau, le plus simple est de vérifier la présence du logo Arte HD en vous positionnant sur la chaîne 7 ou la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas ce logo, cela signifie que votre téléviseur n'est pas compatible à la HD.

Il vous faudra donc vous équiper d'un matériel compatible à la HD avant la date du 5 avril 2016 sans quoi vous ne recevrez plus la télévision après cette date.

Attention, il n'est pas nécessaire de racheter un nouveau téléviseur, un adaptateur TNT HD externe est suffisant (vendu à partir de 25 €).

Dans le cadre du passage à la TNT HD, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) rappelle qu'il existe un certain nombre d'aides pour les téléspectateurs (aide à l'équipement, assistance de proximité, aide à la réception).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site recevoirlatnt.fr ou contacter le 09 70 818 818 (du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h, prix d'un appel local).

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

Un annuaire des associations aiglemontaises va bientôt paraître. Il sera remis en primeur lors du repas des seniors et distribué ensuite dans vos boîtes aux lettres. Financé par des annonceurs, il vous présente tous les renseignements utiles dont vous pourriez avoir besoin.

VALIDITE CARTE D'IDENTITE

Le 1er janvier 2014, la durée de validité de votre carte d'identité est passée de 10 à 15 ans.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans de plus sur le territoire français, si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes majeur et vous l'étiez déjà au moment de sa délivrance (uniquement si vous êtes né avant le 1er janvier 1986).

- Votre carte était encore valide le 1er janvier 2014. C'est le cas si la carte d'identité a été délivrée entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Attention, vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration. Il vaut mieux se renseigner avant le départ.

Pour plus de détails : contactez la mairie ou visitez le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32303>

HALTE A LA VITESSE

Après une période de mesure de la vitesse à l'aide d'un radar pédagogique dans différentes rues de la commune, la municipalité a décidé d'installer quelques ralentisseurs.

C'est déjà le cas dans la rue de Tanimont, dans la rue Jean Moulin et sur le chemin du gué au lieu-dit le Moulin. Le prochain sera installé rue Marcel Dorigny et supportera les passages fréquents des camions y circulant.